



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 012/2023  
SÉANCE N°01 DU 16 JANVIER 2023

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL VIRTUAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION – SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION ÉVÉNEMENTIELLE 2023 – APPROBATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 10 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 37), Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 17 h 42), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 19), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 21), Antoine Caplan (à partir de 17 h 23) et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 55), Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 17 h 42).

#### **Était absent ou excusé**

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 20 janvier 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL VIRTUAL ET LAVAL  
AGGLOMÉRATION – SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION  
ÉVÉNEMENTIELLE 2023 – APPROBATION**

Rapporteur : François Berrou

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la convention-cadre pluriannuelle 2020-2022 de partenariat entre la Région des Pays de la Loire, Laval Agglomération et l'association Laval Virtual,

Considérant l'intérêt de soutenir l'association Laval Virtual au titre de sa politique événementielle,

Vu le projet de convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération, fixant les conditions d'attribution d'une subvention à Laval Virtual au titre de sa politique événementielle 2023, sont approuvés.

**Article 2**

La subvention 2023 d'un montant de 560 000 €, dont 440 000 € pour l'organisation des deux salons et 120 000 € en fonctionnement de la structure, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023, chapitre budgétaire 65.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Florian Bercault et Patrick Péniguel en leur qualité de représentants de Laval Virtual n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault